



Infiltration eau dans cave sous voirie

Par cec

une partie de mon RDC semi enterré donne sous une voirie communale et reçoit des infiltrations d'eau pluviale. les eaux e surfaces seraient vraisemblablement canalisées par le reseau EU enterré et ce depuis plusieurs années. Le niveau d'humidité ambiant est tel que rien ne peut plus y être entreposé, même les enduits des murs moisissent... Les assurances y compris la protection juridique ne veulent rien savoir au motif que la petite partie où l'eau s'infiltré ne figure pas sur mon acte de propriété (voute decouverte après achat), même si l'ensemble du RDC en subit les consequence et que la jouissance de mon bien est désormais sérieusement entravée. comment faire valoir mes droits et sauver ma maison qui se dégrade ?